



AVIS DE COURSE

Le Défi du Lion
Régate en Solo Duo
Une compétition inscrite au Championnat Occitanie Habitable Duo 2025,
Organisée par la Société Nautique du Grau du Roi Port Camargue
Grade 5A
Du 31/10/2025 au 02/11/2025

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)2025/2028*
- 1.2 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, pour la navigation nocturne entre les heures légales de coucher et de lever du soleil
- 1.3 - les règles de la jauge OSIRIS
- 1.4 - le règlement du Championnat Occitanie Habitable Duo 2025

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles à partir du 01/10/2025
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante :
<https://www.sngrpc.com/defi-du-lion/>

3 COMMUNICATION

[DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

Le tableau officiel d'information en ligne sera consultable à la même adresse:

<https://www.sngrpc.com/defi-du-lion/>



ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à

- 4.1** - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de **catégorie de conception A, B, C** norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4e catégorie de navigation ou équivalent.
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation semi-hauturière de la Division 240 durant toute la durée de l'épreuve.
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur pour une navigation équivalente ad minima à la navigation semi-hauturière de la réglementation française.
- 4.2** A tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable des **groupes A, B, C, D, R1, R2, R3 et L d'un rating brut supérieur ou égal à 10.0.**
- 4.3** Documents exigibles à l'inscription :
- 4.3.1** Pour les concurrents
- a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
- Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :
- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
 - ou
 - la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
 - une autorisation parentale pour courir cette compétition
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- 4.3.2** Pour le bateau :
- le certificat de jauge OSIRIS valide
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.4** Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à « SNGRPC -Quai d'Escale-Port Camargue.
- 4.5** Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur <https://www.sngrpc.com/inscriptions-en-ligne/>
- 4.6** Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits **avant le mercredi 29/10/2025, 17 heures.**

5 DROITS A PAYER

- 5.1** Les droits d'engagement sont fixés à **90 € par bateau.**
Sont inclus le stationnement des bateaux, les petits déjeuners, et apéritifs ainsi que le repas chaud à l'issue du grand côtier.
L'inscription au repas d'équipage est fixée à **20 euros.** En fonction des conditions météorologiques et afin de favoriser le temps de course, ce repas traditionnellement réalisé le premier soir de course pourra être décalé au second jour de course si le grand côtier est lancé le premier jour du défi.

6 PUBLICITE

- 6.1** [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.



PAVILLON DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

- Groupe Solo : Flamme rose
- Groupe Duo 1 : Flamme jaune
- Groupe Duo 2 : flamme bleue

8 PROGRAMME

Accueil des bateaux à partir du 25/10/2025.

Se faire connaître au préalable à l'inscription auprès du secrétariat. A l'arrivée, contacter la Capitainerie de Port Camargue à joindre à l'arrivée sur le canal 9.

Confirmation des inscriptions avant le mercredi 29/10/2025 17 heures

Chaque jour de courses, vendredi 31/10 samedi 1/11 et dimanche 2/11 :

- de 1 à 4 courses pourront être lancées, **les parcours côtiers seront privilégiés et un grand parcours côtiers avec possibilité d'arrivée de nuit** sera lancé si les conditions météorologiques le permettent, soit le vendredi 31/10/2025 ou le samedi 01/11/2025
- Le briefing quotidien est prévu à 9h au SNGRPC
- La mise à disposition sur l'eau est prévue à 10h30

Ce programme pourra être modifié en fonction des données météorologiques, toutes les informations seront diffusées par voies de publication habituelles

PROGRAMME PREVISIONNEL HORS COURSE :

Tous les matins de course, petits déjeuners offerts par la SNGRPC à partir de 8h
Après chaque jour de course apéritif offert par l'organisation

A l'issue de la première ou seconde journée de course, selon le jour retenu pour l'envoi du grand côtier, un repas d'équipage sera organisé (inscription 20 euros)

A l'arrivée du grand côtier, un plat chaud réconfortant sera servi à tous les équipages.

Dimanche 2/11, à l'issue du troisième jour de course : remise des prix et apéritif

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

- 9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.
- 9.2 Chaque Skipper s'engage en signant la fiche d'auto-contrôle de l'équipement,
- 9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.
- 9.4 L'équipement obligatoire est celui de la Division 240 pour une navigation semi-hauturière.

10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Sans objet

11 LIEU

La zone de course s'étend de la cardinale de Brescou à l'Ouest à la cardinale Faraman à l'Est
L'Annexe 1 à l'AC décrit la zone de course de l'épreuve.

12 LES PARCOURS

Les parcours seront construits ou côtiers. Ils seront définis dans les instructions de course.
Un « grand parcours côtier » avec arrivée possible de nuit est fortement envisagé, en fonction des conditions météorologiques.



SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.1 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

14.2 a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de 4 à 6 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

c) Quand 7 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

d) Chaque course, parcours côtier ou construit sera affectée d'un coefficient 1. La grande course sera affectée d'un coefficient 2

14.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système de temps sur distance pour les parcours côtiers et de temps sur temps pour les parcours construits avec application du CVL.

15 BATEAUX ACCOMPAGNEURS

Devront être identifiés par le pavillon du club de Port Camargue

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

17 EMBLEMES

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.

18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.



ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 PRIX

Les prix seront distribués à la discrétion de l'organisation

22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter la secrétaire du club du mercredi au samedi :
Corinne au 04/66/53/29/47



ANNEXE 1 à l'avis de course : ZONE DE COURSE

